Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20251209-D_2025_114B-DE

Pont-Péan

35131 PONT-PÉAN
Tel. 02 99 52 41 70
mairie@pontpean.bzh

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation :
10 novembre 2025
Affichage :
Du 24 novembre 2025 au 24 janvier 2026

Nombre de conseillers :
En exercice : 27
Présents : 18
Quorum : 14
Votants : 19

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-sept novembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de PONT-PÉAN, légalement convoqué le 10 novembre 2025, conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur DEMOLDER Michel, Maire.

PRESENTS : Michel DEMOLDER, Stéphane MÉNARD, Agnès GUILLET, Mourad ZEROUKHI, Frédéric GOURDAIS, Dominique JACQ, Bernadette DENIS, Romuald FRISSON, Laëtitia GAUTIER, Nadège LETORT, Antoine SIMONNEAU, Anthony BOSSARD, Alexandre MOREL, Maryse AUDRAN, Farida AMOURY, Pascal COULON, Dominique CANNESSON, Espérance HABONIMANA,

ABSENTS EXCUSÉS : Sylvie BERNARD

ABSENTS : Evelyne OLLIVIER-LORPHELIN, Didier LE GOFF, Valérie FORNARI, Anne JOUET, Nicolas RATY, Stéphanie DAVID, Calixte TIENDREBEOGO, Yvon LE GOFF

PROCURATION DE VOTE ET MANDATAIRE : Sylvie BERNARD a donné pouvoir à Dominique JACQ

SECRETAIRE : Bernadette DENIS

SECRETAIRE AUXILIAIRE : Hervé LEFRANC BOURASSEAU, Directeur Général des Services.

Les membres du Conseil municipal constatent que les dispositions législatives concernant la convocation et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Annule et remplace la délibération n° 2025-114 du 18/11/2025.

2025-114BIS : FINANCES. Décision Modificative N° 3. Budget principal

Rapporteur : M Mourad ZEROUKHI, 3ème Adjoint en charge des Finances.

Vu l'avis de la Commission Finances- Ressources Humaines du 6 novembre 2025,
Vu l'approbation du budget primitif en Conseil municipal le 31 mars 2025.
Vu la décision modificative n°1 n° 2025-069 du 30 juin 2025.
Vu la décision modificative n°2 n° 2025-093 du 8 septembre 2025.
Vu l'avis de la commission « Finances et Ressources humaines » en date du 6 novembre 2025

Il est proposé différents ajustements budgétaires en section de fonctionnement, et en section d'investissement au sein de la décision modificative N°3 au budget principal de la commune 2025, comme suit :

Envoyé en préfecture le 12/12/2025
Reçu en préfecture le 12/12/2025
Publié le
ID : 035-213503634-20251209-D_2025_114B-DE

SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
ARTICLE OPERATION FONCTION	**LIBELLE**	**MONTANT**
21838-24-020	Matériel Informatique	+ 1 200 €
21311-78-020	Porte Mairie – Accès salle du Conseil Municipal	+ 4 800 €
2313-041 – 01	Résorption Avance Mine	+ 70 000 €
2031-041 – 01	Régularisation écritures d'intégration	- 5 200 €
2313 – 041 – 01		+ 5 200 €
2118-19-581	Réserve Foncière	- 6 000 €
TOTAUX		**70 000 €**
RECETTES		
ARTICLE OPERATION FONCTION	**LIBELLE**	**MONTANT**
238 -041 - 01	Résorption Avance Mine	+ 70 000 €
2031-041 - 01	Régularisation écritures d'intégration	+ 5 200 €
2313-041 - 01		- 5 200 €
TOTAUX		**70 000 €**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité (19 voix/ 19 voix), le Conseil municipal :

APPROUVE la décision modificative N°3 ci-dessus au budget principal de la commune 2025.
AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme, en Mairie, le 9 décembre 2025,

Le Maire,

Michel DEMOLDER

MAIRIE DE PONT PEAN
35 Ille-et-Vilaine